



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **jeudi 14 juin 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUNGALOW ENTRE LA SOCIETE INSPECTAS ET LA VILLE DE LE TRAIT - CM/18/080

Le Conseil Municipal est informé que la Ville souhaite conclure une convention de mise à disposition d'un bungalow, équipé d'un point électrique et d'un disjoncteur, avec la société Inspectas.

La Ville souhaite utiliser ce modulaire comme « PC SECURITE » lors des manifestations municipales sur 4 dates soit :

- le 23 juin 2018 pour les Estivales St Jean
- le 13 juillet 2018 pour le feu d'artifice musical et l'animation dansante
- les 1^{er} et 2 septembre 2018 pour la fête de la moto
- les 7 et 8 décembre 2018 pour le Téléthon

Le modulaire sera mis en place par la société INSPECTAS sur le site de la manifestation.

En contrepartie de ce prêt, la Ville s'engage à mettre à disposition, pendant 10 jours, un de ses véhicules GOUPIL ainsi que l'apposition du logo de la société Inspectas sur l'ensemble des supports de communication mis en place pour les Estivales St Jean.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.29,
VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition d'un bungalow entre la société Inspectas et la ville de LE TRAIT, jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 15 juin 2018

Patrick CALLAIS,

